

Délibération du Conseil Municipal
Commune de LAUZERTE**D.2024-025****ACTE : 7.1.2**

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET,
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME LARONDE A M. BERTHAUX
MME MAZILLE A M. PIERASCO

Excusé(e)s / Absent(e)s : MME NEGRE ; MRS BADOC ET BAÏADA

Secrétaire : JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 28/03/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François LE MOING,
- après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice **2023**,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2023**,

	Résultat CA 2022	Résultat de l'exercice 2023	Reste à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte /affectation
Investissement	- 35 624.17 €	19 687.99 €	- 992 150.57 € 805 967.37 €	- 186 183.20 €	- 202 119.38 €
Fonctionnement	170 189.84 €	303 931.94 €			474 121.78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

EXCEDENT AU 31/12/ 2023	474 121.78 €
<u>Affectation obligatoire</u> :	
- à l'apurement du déficit : (C/ 1068)	202 119.38 €
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution du virement de la section d'investissement	
<u>Solde disponible</u> :	
Affectation complémentaire en réserves (C.1068)	
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	272 002.40 €

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,



Le Maire,
François LE MOING